

**Marchés à bons de commandes pour travaux de maintenance et
d'agencement des bâtiments publics et privés municipaux – Avenants
portant renouvellement des sept marchés pour l'année 2010**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 décembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 51), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane (jusqu'à la question n°45), Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°31), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°65), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle à Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine Gaillard, adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 05 novembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les marchés à bons de commandes pour travaux de maintenance et d'agencement des bâtiments publics et privés municipaux.

Ces marchés à bons de commandes (montants minimum de 40 000 € HT et maximum de 250 000 € HT) ont été passé avec les entreprises suivantes :

objet	n° marché	entreprise
⇒ électricité, éclairage, alarme, sécurité, téléphonie, informatique, télévision et chauffage électrique	08.299	S.F.E.E.
⇒ plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation et climatisation	08.300	Manneville
⇒ gros œuvre, maçonnerie, VRD, aménagements extérieurs, plâtrerie, ravalement extérieur, carrelage	08.301	Sarl Badie Maçonnerie
⇒ peinture, revêtement de sols et murs, ravalement	08.302	Herbelin
⇒ menuiseries, isolation, charpente bois, vitrerie et miroiterie, stores et fermetures, plafonds suspendus, cloisons et agencement	08.303	Sabot Prieur
⇒ couverture, isolation, étanchéité, charpente et couverture métallique	08.309	Delamotte Rameau
⇒ métallerie, isolation, vitrerie, miroiterie, stores et fermetures, charpente et couverture métalliques	08.310	SIB Vascart

Ces marchés, passés pour une durée d'un an ferme et renouvelable une fois pour une période de 12 mois, seront à échéance le 31 décembre 2009.

Les caractéristiques de ces marchés sont les suivantes :

n° marché	entreprise	rabais sur prix fixé sur la base des prix unitaires de la série Bâtiprix	taux horaire de main d'œuvre	coefficient majorateur sur les prix HT d'achat des fournitures
08.299	SFEE	46,00 %	32,00 € HT	1,15
08.300	Manneville	20,00 %	31,00 € HT	1,25
08.301	Badie	17,00 %	35,00 € HT	1,15
08.302	Herbelin	27,00 %	39,57 € HT	1,15
08.303	Sabot Prieur	30,00 %	31,00 € HT	1,30
08.309	Delamotte-Rameau	31,00%	32,00 € HT	1,30
08.310	Sib Vascart	12,50 %	37,00 € HT	1,30

Les entreprises ont maintenu leurs conditions financières, à l'exception de deux entreprises pour lequel le taux horaire de main d'œuvre pour l'année 2010 est le suivant :

- Sabot Prieur : 32,00 € HT
- Sib Vascart : 38,00 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer les avenants à intervenir avec les entreprises titulaires pour la prolongation d'un an des marchés susvisés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
